



Santé & Sécurité
au Travail

Centre National France SST

ANTARES Bureaux – Téléport 4
2 Avenue René MONORY
86360 Chasseneuil-du-Poitou

info@FranceSST.com



Prérequis

Être titulaire d'un Diplôme de Formateur en prévention des Risques Routiers, reconnu RNCP, CE ou IAF.

Public cible

Personnels d'établissements publics et privés ou intervenants extérieurs souhaitant animer des actions de prévention et de formation des risques routiers.

Nombre de participants

5 à 12 personnes maximum conseillé

Durée

2 jours consécutifs (14 heures)

Références réglementaires

Art. L4121-1 à 3 et L6321-1 du Code du Travail

Prise en charge

Cette formation n'est pas éligible au CPF, mais l'ensemble de nos formations peuvent être prises en charge, en fonction de votre statut, par les OPCO, le FIFPL, l'AGEFICE, etc...

Programme de formation

Maintien et Actualisation des Compétences de Formateur en prévention des Risques Routiers

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de mettre en place et d'animer des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des risques routiers professionnels.

OBJECTIFS :

- Être capable de mettre en place et d'animer des actions de prévention en sensibilisant les entreprises et leurs salariés aux problématiques des risques routiers professionnels ;
- Être capable de transmettre des informations réglementaires nécessaires à la sécurité des employés lors de déplacements routiers ;
- Être capable d'analyser et d'évaluer les nuisances et les risques liés aux déplacements routiers dans un objectif de prévention et de gestion entrepreneuriale optimum ;
- Être capable d'accompagner l'établissement dans la conception et la mise en place de dispositifs de prévention des risques routiers professionnels, en les aidant à trouver des stratégies permettant de réduire l'exposition au risque routier ;
- Être capable d'impulser une politique de qualité de conduite au travail en relayant les « bonnes » pratiques.

CONTENUS INDICATIFS :

- Actualisation des aspects réglementaires avec droits et devoirs des employeurs et salariés ;
- Actualités réglementaires spécifiques à la sécurité routière dans le cadre du travail ;
- Échanges autour de l'approche psychopédagogie et d'andragogie à cerveau total ;
- Revue des connaissances actualisées sur le risque routier et l'accident ;
- Revue et actualisation des risques liés au conducteur ;
- Revue et actualisation des connaissances cinématiques / lois physiques appliquées aux véhicules en mouvement ;
- Revue sur l'identification des risques routiers spécifiques à l'entreprise ;
- Échanges autour des animations et mises en pratique des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

MODALITÉS

D'ÉVALUATION :

- Évaluations formatives et continues pendant les mises en situation de la formation ;

MOYENS D'ENCADREMENT :

- Une experte en prévention des Risques Routiers et en Sécurité Routière ;

OBENTION FINALE :

- **Diplôme de Formateur en prévention des Risques Routiers** (Avec accréditation France Santé Travail et IAF International, répondant à l'Art. L6352-1 et au Décret 2015 du Code du Travail)

- **Certificat de Réalisation – Formateur RRP** (Avec Certification ISO 9001 et Label National Qualité, répondant à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).